

## Nouvel étiquetage à la pompe

A partir de demain, vendredi 12 octobre, de nouvelles étiquettes vont fleurir sur nos pompes à essence.

C'est l'Union Européenne, qui souhaite harmoniser les appellations, qui a imposé ces nouvelles exigences en matière d'étiquetage pour les véhicules neufs et les stations-service, dans une directive datant de 2014. Cette nouvelle norme entrera en vigueur dans les 28 Etats.

L'harmonisation permet d'aider les automobilistes européens qui voyagent beaucoup, et qui pourront ainsi retrouver les mêmes affichages dans l'ensemble des pays qu'ils traversent.

L'essence sera ainsi représentée par un cercle, avec à l'intérieur la lettre "E" traduisant la teneur en biocarburant: E5 (pour le super sans plomb 95 ou 98), E10 (pour le super SP95-E10) ou E85 (superéthanol).

Le gazole sera identifié par un carré, avec la lettre B suivie de la teneur en biocarburant: B7 (le diesel le plus courant), B10 ou XTL (pour le diesel synthétique).

Enfin, les combustibles gazeux seront figurés par une forme de diamant et une inscription à l'intérieur: LNG (GNL), H2 (pour l'hydrogène).

Mais pas de panique, le nom des carburants ne change pas, ce nouvel étiquetage ne se substituera pas aux étiquettes actuelles, auxquelles sont habitués les automobilistes. Il viendra en complément des indications sur les carburants et continuera de cohabiter avec les noms traditionnels.

Cette signalétique sera également présente sur les véhicules neufs, à proximité du bouchon à carburant. Les constructeurs français, Renault et PSA ont d'ailleurs confirmé que leurs véhicules neufs seraient dotés des nouvelles étiquettes dès le 12 octobre. De plus, concernant PSA, une notice d'explication des nouveaux logos sera jointe à la notice d'utilisation de ses véhicules.